

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET REGLEMENT DE L'ATELIER DE LA SALAMANDRE

Cours présentiels de dessin, bande dessinée et digital painting Enfants, adolescents et adultes

Article 1

L'inscription au cours est validée à réception du paiement du forfait choisi et du dossier d'inscription complété et signé. Les forfaits sont payables d'avance et ne sont en aucun cas remboursables.

Les tarifs peuvent être consultés sur le site internet de l'Atelier de la Salamandre : atelier-salamandre.fr et peuvent être remis sur simple demande. Les forfaits peuvent être réglés en 1, 2 ou 3 fois : dans ce cas, l'ensemble des chèques doit être remis à l'inscription. Ils seront encaissés aux dates prévues même en cas d'abandon des cours en cours d'année par l'élève. Les absences non justifiées ou pour convenance personnelle (congés, invitations, empêchements divers) ne donnent droit à aucun dédommagement ni report. Le report de cours ou de stage n'est possible que sur présentation d'un certificat médical valable et uniquement s'il reste des places disponibles dans la période d'inscription. Les retards de l'élève ne donnent droit à aucun report, décalage, rattrapage ou dédommagement. Il est possible de s'inscrire jusqu'au 15 janvier : les forfaits courant de septembre (année précédente) à juin (année en cours) seront calculés au prorata des séances restantes dans la saison en cours. En cas d'incident de paiement, les cours sont immédiatement suspendus quel qu'en soient les raisons et si un accord n'est pas établi ils ne seront pas repris et seront perdus.

Article 2

Le montant des forfaits tient compte des absences de Delphine Priollaud-Stoclet quand elle anime des stages « Carnet de voyage » et des congés.

En cas d'absence du professeur, pour maladie ou tout autre cas de force majeure, les élèves seront prévenus dans la mesure du possible par sms ou mails et les cours seront décalés du temps de l'absence et rattrapés.

Article 3

Conditions spécifiques à la situation consécutive à l'état d'urgence sanitaire lié à une pandémie

En cas d'annulation totale ou partielle des cours à cause des mesures gouvernementales de confinement et/ou d'interdiction de recevoir du public, une continuité pédagogique sera assurée par la mise à disposition de ressources en ligne et l'organisation de cours en visio-conférence.

Aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être exigé de la part des élèves.

Si les cours sont maintenus et qu'aucune restriction gouvernementale n'empêche l'élève de participer, toute annulation du fait de l'élève, quel qu'en soit le motif y compris une mesure de précaution personnelle ne saurait donner lieu à un avoir ou un remboursement.

Article 4

L'Atelier de la Salamandre se réserve le droit d'annuler ou de modifier un cours ou une plage horaire en cas d'effectif insuffisant.

Article 5

Delphine Priollaud-Stoclet et les intervenants de l'Atelier de la Salamandre se réservent le droit de renvoyer, contre remboursement des séances restantes, tout élève présentant une attitude perturbant le bon déroulement du cours ou remettant en cause sans discussion possible les méthodes d'enseignement.

Article 6

Chaque élève se doit de respecter les lieux de cours ainsi que le matériel mis à disposition. Aussi il fera le nécessaire pour rendre sa place et le matériel prêté dans le même état qu'à son arrivée. Il est également interdit de poser quoique ce soit sur les meubles et machines n'étant pas destinés aux élèves ou de pénétrer dans les espaces privés sans y être invité. L'atelier de la salamandre ne garde ni matériel appartenant aux élèves, ni travaux (sauf ceux en cours de séchage). Les travaux terminés doivent être aussitôt remportés par l'élève, sans quoi ils seront détruits ou réutilisés. Blouses, tabliers, chevalets, matériel de dessin, documentation, modèles, pots pour l'eau, palettes et chiffons sont prêtés pendant toute la durée des cours. Ils doivent être rendus et rangés à la fin de chaque cours et restent la propriété de l'atelier.

Les élèves sont responsables de leurs affaires et matériel de dessin personnels. L'Atelier de la Salamandre décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de vêtement tâché. Il en va de même en cas d'allergie, de maladie, d'accident ou de blessure. Les élèves sont également responsables des dégâts qu'ils occasionnent au sein de l'atelier ou envers les autres élèves.

L'Atelier de la Salamandre, 43 boulevard Chilpéric - 77500 Chelles

Siret n°420 304 826 00050-APE 8552Z

Organisme de formation professionnelle enregistré auprès de la DRIEETS IDF sous le n° 11770404677

Reproduction et diffusion interdites – Version mise à jour le 3 avril 2025

Le port de la blouse ou du tablier est obligatoire pour les enfants et il appartient aux parents d'y veiller en début de cours. Il en va de même concernant le rangement des manteaux, sacs, sacs à main et autres effets personnels au vestiaire.

Article 7

L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les cours et ceux-ci doivent être maintenus éteints et rangés. Il est interdit de filmer ou de photographier l'Atelier de la Salamandre, Delphine Priollaud-Stoclet, les intervenants et les autres élèves sans l'autorisation de Delphine Priollaud-Stoclet et/ou des personnes concernées.

Article 8

L'Atelier de la Salamandre pourra diffuser des photographies de travaux d'élèves ou d'ambiances d'atelier sur le site de l'Atelier de la Salamandre ou tout autre support pédagogique ou publicitaire, dans le respect du droit à l'image et de la vie privée. Les élèves opposés à cette diffusion devront le faire savoir à l'inscription.

Article 9

Un four à micro-ondes, une cafetière, une bouilloire et de la vaisselle sont gracieusement mis à disposition des élèves. Chacun se doit d'y prendre soin et de nettoyer ce qu'il a utilisé. Le café, le thé et autres boissons ou aliments ne sont pas fournis par l'Atelier de la Salamandre mais apportés et mis en commun par les élèves. Il est interdit de fumer à l'Atelier de la Salamandre et de jeter des mégots dans les poubelles de l'Atelier en raison de l'utilisation de produits hautement inflammables. Une terrasse extérieure est mise à disposition des fumeurs avec l'interdiction formelle d'y jeter leurs mégots.

Article 10

Toutes les informations concernant les cours et l'Atelier de la Salamandre sont envoyées par mail ou via une newsletter. Pour être certain de recevoir ces informations, il convient d'ajouter cette adresse à vos contacts : **delphine@atelier-salamandre.fr**